

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1654

présenté par

M. Nicolas Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	500 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
Leasing social (ligne nouvelle) (ligne nouvelle)	500 000 000	0
TOTAUX	500 000 000	500 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un programme dédié au leasing social afin de réintégrer au budget de l'Etat et de renforcer les crédits consacrés à ce dispositif, à hauteur de 500 M€.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2025, le leasing social était financé par l'action "Aides à l'acquisition de véhicules propres" du programme 174. Il est désormais financé dans le cadre d'un programme de certificats d'économie d'énergie (CEE) doté d'une enveloppe de 370 M€, laquelle apparaît insuffisante pour maintenir le volume des aides à l'électrification pour les ménages.

Alors qu'il représente un levier prioritaire de la transition vers des mobilités plus durables et qu'il mobilise des montants significatifs, déporter le financement du leasing social vers les CEE ne nous permettra plus de piloter ce dispositif : les crédits consacrés ne feront plus l'objet ni d'un examen au Parlement, ni d'un bilan annuel permettant d'évaluer l'efficacité du dispositif.

Dans son rapport sur les CEE publié en septembre 2024, la Cour des comptes avait pourtant sévèrement critiqué cette débudgétisation des dépenses portées par le programme 174 vers les CEE.

La transition des mobilités doit reposer sur un soutien ciblé aux ménages prioritaires et sur un conditionnement à des critères écologiques ambitieux (poids du véhicule, sobriété énergétique, empreinte carbone).

Cet amendement vise donc à réinscrire le dispositif du leasing social au sein de la mission Écologie, développement et mobilité durables, avec une enveloppe de 500 M€.

Cet amendement attribue en crédits de paiement (CP) et autorisations d'engagement (AE) 500 000 000 euros à la ligne nouvelle du programme "Leasing social".

Conformément aux règles de recevabilité financière, cet amendement prélève en CP et AE 500 000 000 euros au programme 345 "Service public de l'énergie", au sein de l'action 09 "Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale".

Cette proposition de mouvement de crédits est formelle et nous appelons le Gouvernement à lever le gage.